



## Transferts en santé

### Élections 2021

---

- Le Bloc Québécois défend la demande du Québec et des provinces de hausser la contribution en santé du fédéral de 22% à 35%;
- Cela représente une augmentation de 28 G\$, soit de 42 \$ à 70 G\$;
- Le Bloc Québécois considère que cette augmentation est nécessaire, et ce, pour plusieurs raisons :
  - Le manque de ressources dans notre système de santé a des conséquences directes sur la clientèle (retard pour les chirurgies, manque de ressources en santé mentale, services pour les personnes en situation de handicap, etc.) et pour les travailleuses et travailleurs de la santé (manque de personnel, conditions de travail difficiles);
  - Les dépenses en santé croissent plus vite que les augmentations accordées par le gouvernement fédéral. Les principaux facteurs en cause sont : le vieillissement de la population, le coût des médicaments et les avancées technologiques qui augmentent de façon significative les dépenses. L'augmentation observée est de l'ordre de 5% alors que le fédéral indexe ses transferts à 3%;
  - Une participation financière du fédéral à 35% permettrait une stabilisation du poids de la dette à la fois des provinces, du Québec du fédéral.<sup>1</sup>

#### HISTORIQUE DES TRANSFERTS :

- La Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, par laquelle le fédéral s'engage à assumer 50 % des coûts des régimes d'assurance-hospitalisation, entre en vigueur le 1er juillet 1958;
- Cette formule, où Ottawa rembourse 50% des coûts, prend fin en 1977 avec la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis (FPE);
- Les transferts fédéraux cessent alors de représenter un pourcentage prédéterminé des coûts de santé et prennent plutôt la forme d'une enveloppe globale à répartir entre les provinces, et dont le montant est unilatéralement décidé par Ottawa. La part du fédéral dans le financement de la santé commence à diminuer, la hausse des transferts ne suivant pas la hausse des coûts;

---

<sup>1</sup> Rapport des ministres des Finances des provinces et territoires au conseil de la fédération. (février 2021). *Augmenter le Transfert canadien en matière de santé contribuera à rendre la situation financière des provinces et territoires plus viable à long terme - 2021.*



- C'est Paul Martin qui en 2004, a garanti une hausse des transferts fédéraux en santé de 6 % par année pendant 10 ans, une entente renouvelée pour 2 ans par le gouvernement Harper;
- L'ère des 6% a pris fin en 2017-2018. En effet, Harper a annoncé en 2011 qu'à partir de 2017-2018, les transferts en santé en espèces augmenteraient en fonction d'une moyenne mobile triennale de la croissance du PIB, avec garantie d'augmentation d'au moins 3 % par année;
- Le gouvernement Trudeau décide de maintenir l'indexation à 3% contre la volonté du Québec et des provinces.

Le Bloc Québécois dénonce la position des libéraux, des conservateurs et du NPD sur les transferts en santé.

- La proposition conservatrice présentée dans leur plateforme, est d'augmenter les transferts en santé à 6% à partir de 2022. Contraire à la motion du Bloc Québécois qu'ils ont appuyé en Chambre, cette proposition établirait la part du fédéral à seulement 25% en 2030;
- La demande de hausser les transferts à 35 % des coûts est une position unanime du Québec, de l'Assemblée nationale, des provinces et de nombreux syndicats. Les libéraux et le NPD devraient respecter la volonté du Québec et des provinces et aller de l'avant avec les transferts en santé plutôt que de s'ingérer dans les compétences du Québec avec leur projet d'assurance-médicaments.



Part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires (PT)  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	TCS (statu quo) (colonne A)	Dépenses en santé des PT(1) (colonne B)	Contribution fédérale aux dépenses en santé des PT (colonne A / colonne B)	nécessaires par rapport au statu quo pour que le TCS corresponde	Proposition des conservateurs +6% à partir de 22-23	% de la part fédérale suivant la proposition des conservateurs
2020-2021	41 870	204 810	20,40			
2021-2022 <sup>(2)</sup>	43126	198461	21,70	26335		
2022-2023	44393	201239	22,10	26041	47 056,58	23,38
2023-2024	47114	209832	22,50	26327	49 879,97	23,77
2024-2025	49259	220010	22,40	27744	52 872,77	24,03
2025-2026	51015	230840	22,10	29779	56 045,14	24,28
2026-2027	52770	242697	21,70	32174	59 407,85	24,48
2027-2028	54692	255753	21,40	34821	62 972,32	24,62
2028-2029	56609	269457	21,00	37701	66 750,66	24,77
2029-2030	58539	283772	20,60	40781	70 755,70	24,93
2030-2031	60531	298712	20,30	44018	75 001,04	25,11

(1) Ces dépenses incluent les coûts associés à la COVID-19.

(2) La hausse de la base du TCS en 2021-2022 pourrait comprendre la somme de 1,5 G\$ qui sera versée en lien avec l'accord sur les soins à domicile et la santé mentale.

Source : Conference Board du Canada